Organisation internationale du Travail

wafira

Termes de Référence

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA GESTION DE SUBSIDES AU PROFIT DES FEMMES BENEFICIAIRES DU PROJET WAFIRA (ENTREPRENEURIAT FEMININ) EN MILIEU RURAL DANS LES REGIONS DE RABAT-SALE-KENITRA ET DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA

N° de projet : MAR/21/01/ICM (108341) - WAFIRA: Women as financially independent rural actors

Nom du projet : WAFIRA: Women as financially independent rural actors

Activité : 1.16 Financer les AGR

Période : du 01/09/2022 au 31/12/2023

Zone d'action : Régions de Rabat-Salé-Kenitra et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Type de contrat : Accord d'exécution

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le programme de migration circulaire entre l'Espagne et le Maroc a été lancé dès 2001 pour permettre l'embauche dans leur pays d'origine de milliers de travailleuses marocaines chaque année. Ces femmes, majoritairement originaires des zones rurales au Maroc, sont employées temporairement pendant la saison de la cueillette des fruits rouges dans la province de Huelva en Espagne. Nombreuses sont celles qui répètent l'opération année après année comblant ainsi le manque de main-d'œuvre dans le secteur agricole espagnol. Ce programme, baptisé GECCO (Gestion collective de l'embauche à l'origine), offre la possibilité aux travailleuses saisonnières de gagner leur vie en Espagne avec des garanties en ce qui concerne les contrats, salaires, sécurité sociale, bénéficiant ainsi des droits dont jouissent les travailleurs espagnols.

Le **projet WAFIRA** s'inscrit dans ce contexte et plus particulièrement vise à maximiser l'impact positif de la migration et la mobilité à travers la réinsertion socio-économique durable de femmes travailleuses saisonnières migrantes marocaines dans leurs communautés d'origine. Le projet prévoit de former et soutenir 250 femmes à travers le développement d'activités génératrices de revenu (AGR) pérennes et également de renforcer les institutions marocaines pour une prestation adaptée de services et de soutien à l'activité entrepreneuriale des femmes.

Le profil sociologique type des bénéficiaires du projet cumule plusieurs facteurs de vulnérabilité : genre, précarité, ruralité et pauvreté. Des études montrent en outre que la majorité des travailleuses saisonnières n'ont pas été scolarisées, sont analphabètes, sont issues d'une famille nombreuse et vivent dans des foyers disposant de moins de 1000 dirhams pour 50% d'entre elles et moins de 1500 dirhams pour 80% d'entre elles par mois[1].

Plus d'informations sur les objectifs et résultats attendus du projet WAFIRA, ainsi que les partenaires du projet, sont disponibles dans le flyer du projet[2].

[1] OIM, Etude sur l'autonomisation des travailleuses saisonnières participant au programme de migration circulaire Maroc – Espagne, 2022

[2] Flyer du projet WAFIRA en français

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à **identifier une organisation non gouvernementale à but non lucratif (partenaire d'exécution) qui peut fournir des services de gestion des subsides c'est-à-dire (1) le déboursement des subsides du** fonds d'amorçage prévu par le projet WAFIRA **et (2) le suivi financier post-création pour les bénéficiaires dans les régions de Rabat-Salé-Kenitra (RSK) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA) du 01/09/2022 au 31/12/2023.**

2. PARTIES PRENANTES ET ZONES D'INTERVENTION

2.1 Parties prenantes institutionnelles

L'équipe du projet WAFIRA du BIT, de l'ANAPEC et du MIEPEEC veilleront conjointement à la bonne mise en œuvre des actions visées par le partenariat d'exécution et s'assureront que les actions menées sont en ligne avec les objectifs et les résultats escomptés.

Par ailleurs, la mise en œuvre du partenariat d'exécution sera supervisée par un groupe de travail ad hoc, placé sous la tutelle du Comité Technique (CT) du projet WAFIRA, lequel aura pour mandat de fournir les orientations nécessaires et d'assurer la coordination avec les autorités et institutions locales.

La composition de ce groupe de travail ad hoc est la suivante :

- Agences Régionales de l'ANAPEC dans les Régions pilotes (RSK et TTA)
- Direction Générale de l'ANAPEC
- Direction de l'Emploi du MIEPEEC
- Equipe WAFIRA du BIT

2.2 Groupe cible

Le groupe cible est composé des femmes travailleuses saisonnières en provenance des régions RSK et TTA qui ont été autorisées au cours de la campagne GECCO de 2022 à travailler dans les fermes agricoles membres du réseau Cooperativas dans la province de Huelva en Espagne.

Le nombre total des bénéficiaires dans la cohorte 1, objet de l'accord de l'exécution est de 43 bénéficiaires. Une deuxième cohorte de 207 femmes issues également de RSK et TTA et participant la campagne GECCO de 2023 pour travailler dans les fermes agricoles membres du réseau Cooperativas dans la province de Huelva en Espagne, sera sélectionnée en octobre 2022 et bénéficiera des formations/accompagnement/financement pour la création d'AGR prévues dans le cadre de WAFIRA avant, pendant et au retour d'Espagne. Un avenant à l'accord d'exécution serait envisageable avec le même prestataire en cas de satisfaction de sa prestation et selon la disponibilité des fonds. Le cas échéant, un autre appel à manifestation d'intérêt serait lancé pour la gestion des subsides au profit des bénéficiaires de la cohorte 2. Les participantes à WAFIRA pourront bénéficier du financement d'amorçage dès la création de leur AGR.

2.3 Zone d'action

La zone d'action du projet WAFIRA est constituée de l'ensemble des régions RSK et TTA au Maroc. Pour les besoins du programme GECCO, ces deux régions sont subdivisées en 16 territoires[3], certains étant de grande surface. Dans le cadre du partenariat d'exécution, il est utile de prévoir des interventions dans au moins 18 provinces et communes territoriales différentes.

[3] RSK (KENITRA, KHEMISSET, RABAT IRFANE, SALE, SIDI KACEM, SIDI SLIMANE, SIDI YAHYA, TEMARA) et TTA (AL HOCEIMA, CHEFCHAOUEN, LARACHE, M'DIQ, OUEZZANE, TANGER FAHS, TANGER-ASSILAH, TETOUAN)

3. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

Les 250 bénéficiaires de WAFIRA reçoivent un soutien adapté au développement, lancement et suivi de leur AGR (coopérative, auto-emploi ou autre statut juridique) à travers des activités de formation pré-départ, pendant le séjour en Espagne et post retour (entreprenariat, gestion de coopératives et éducation financière), un financement d'amorçage, des activités de conseils et un suivi personnalisé.

3.1 Objectif de l'activité

Pour soutenir le lancement des AGR (petites entreprises, coopératives etc.) par les femmes bénéficiaires du projet WAFIRA, un financement maximum non remboursable de 2.500 euros par femme est prévu dans le cadre du Projet WAFIRA selon le résultat R.5. Ce financement pourra être utilisé comme capital de départ (amorçage) que les femmes bénéficiaires peuvent utiliser soit pour lancer leur petite entreprise, soit comme montant initial pour obtenir un financement additionnel (microcrédit, fonds régionaux etc.).

A signaler que les 250 femmes bénéficiaires sont réparties en deux cohortes :

- Cohorte 1 : **43** femmes issues de près de 18 provinces (liste des provinces en annexe) relevant des deux régions pilotes Rabat-Salé-Kenitra (RSK) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA) qui participent à la campagne de récolte 2021-2022 et qui devront recevoir la totalité ou une partie de leur financement (selon les modalités qui seront précisées) avant leur retour en Espagne pour participer à la campagne 2022-2023 dès janvier 2023 ;
- Cohorte 2 : **207** femmes issues également d'environ 18 provinces relevant des mêmes régions pilotes que la cohorte 1 et qui participeront à la campagne de récolte 2022-2023.

Le projet WAFIRA, coordonné au Maroc par l'équipe du Bureau International du Travail (BIT), requiert les services d'un prestataire qui fournit, entre autres services, des services financiers. Celui-ci doit être en mesure de gérer le Fonds d'amorçage du projet WAFIRA pour le compte du BIT et ce à partir du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023. Le fonds d'amorçage est doté d'un budget de 107 500 Euros pour la cohorte 1 et de 517 500 Euros pour la cohorte 2. Le présent Accord d'Exécution concerne la gestion du fonds d'amorçage pour la cohorte 1. Il est à noter qu'en cas de satisfaction du BIT par rapport à la prestation objet de cet accord d'exécution, ce dernier pourrait être amendé au cours du 2ème trimestre 2023 pour gérer le fonds d'amorçage de la cohorte 2 pour une période allant jusqu'au 30 août 2024.

3.2 Résultats attendus

Le Prestataire devra être en mesure de répondre aux résultats attendus de la présente prestation à savoir :

Résultat 1 : **Les bénéficiaires de WAFIRA de la cohorte 1 reçoivent chacune un financement non remboursable de 2.500 euros maximum.**

Le prestataire retenu aura la charge de l'octroi des subsides selon les modalités convenues dans son contrat. Le prestataire devra décrire dans son offre technique, une proposition pour l'octroi des subsides à la population cible de WAFIRA. Le fonds de 107 500 Euros (équivalent en DH) dédié aux subsides de la cohorte 1 ainsi que les frais de gestion y afférents qui seront précisés dans l'offre financière, seront transféré sur le compte dédié à WAFIRA que le prestataire retenu devra ouvrir dans une banque nationale dès la signature de son Contrat. Ce transfert se fera en tranches comme indiqué au point 3.4.

Le prestataire retenu devra assister aux réunions du comité d'octroi en tant qu'observateur. La liste des 43 femmes bénéficiaires de la cohorte 1 du projet WAFIRA et des projets qui bénéficieront du financement avec leurs coordonnées dans les deux régions pilotes sera mise à sa disposition par l'équipe projet du BIT ainsi que les business modèles validés par le Comité Technique WAFIRA.

En outre, le prestataire retenu devra s'assurer que les femmes bénéficiaires aient un compte bancaire au Maroc en leur nom. Le cas échéant, le prestataire retenu sera sollicité pour accompagner celles qui n'en

ont pas, pour accomplir les formalités pour l'ouverture de leur compte bancaire dans une Agence bancaire dans leur localité ou ses environs.

A noter que les Projets à financer peuvent avoir différentes formes juridiques (Statut d'auto-entrepreneur, Coopérative, Sarl…), le prestataire retenu devra être en mesure de gérer les subsides de façon différente et adaptée au type d'entreprise choisie (individuelle/collective). En outre, les projets pourraient être composées d'une, deux ou plusieurs personnes physiques et par conséquent le nombre de financements attendus correspond au nombre de porteuses de projets bénéficiaires de WAFIRA et non pas au nombre d'AGRs à créer.

Le montant et les modalités d'octroi spécifiques pour chaque bénéficiaire seront arrêtés par le Comité d'octroi, comité qui sera constitué au niveau de chacune des deux régions pilotes : Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Voir encadré).

Comité d'octroi- Projet WAFIRA

Le Comité d'octroi est mis en place pour la durée du Projet WAFIRA. Sa mission principale concerne l'évaluation des business modèles des femmes bénéficiaires de WAFIRA (qui auront été élaborés par chaque porteuse de projet avec le soutien de Cooperativas et des conseillers spécialisés en auto-emploi de l'ANAPEC) et de statuer sur le montant et les modalités d'octroi des subsides pour chaque porteuse du projet en fonction de de plusieurs critères qui seront définis dans les termes de références dudit Comité.

Le Comité d'octroi est composé des membres suivants :

- **ANAPEC :**
  - Le Chef de la division auto-emploi ou son représentant
  - Le Directeur Régional ou son représentant dans la région pilote concernée (RSK ou TTA)
- **MIEPEEC** :
  - La Responsable Auto-Emploi à la Direction de l'Emploi ou son représentant
- **BIT :**
  - La Conseillère technique principale ou la coordinatrice nationale du Projet WAFIRA
  - Le prestataire retenu (en tant que membre observateur)
- **FMEF (Fondation Marocaine pour l'Education Financière) :**
  - La Directrice de la FMEF ou son représentant
- **SEM (Secrétariat d'Etat à la Migration-Espagne) :**
  - Représentant (en tant que membre observateur)
- **Institution œuvrant dans le secteur d'activité des projets :**
  - Responsable à inviter selon le secteur identifié

Suite à chaque réunion du Comité d'octroi, un PV spécifiant les montants accordés et les modalités d'octroi pour chaque projet sera établi et constituera la base pour le prestataire retenu pour gérer le financement accordé.

Les modalités de paiements, spécifiques à chaque projet qui seront précisées dans le PV de réunion du Comité d'octroi porteront principalement sur le nombre de tranches et pourcentage pour chacune des tranches, le mode d'octroi qui peut se faire soit en nature (Achat des équipements et des matières premières nécessaires…), soit en paiement direct (Financement de loyers pour local/terrain…) soit à travers un virement bancaire.

- **Produit 1 :** Les outils de suivi de l'octroi des subsides sont développés par le prestataire retenu et sont validés.
    - **Activité 1.1 :** Une proposition d'outils de suivi de l'octroi des subsides aux bénéficiaires est élaborée et soumise pour commentaires (Base de données, fiches de suivi etc.) à l'équipe projet du BIT ;
    - **Activité 1.2 :** Les outils de suivi de l'octroi des subsides aux bénéficiaires sont finalisés et soumis pour validation à l'équipe projet du BIT.

- **Produit 2 :** Les subsides sont déboursés selon les montants et modalités arrêtés dans le PV du Comité d'octroi.
    - **Activité 2.1 :** Le prestataire retenu assiste aux réunions du Comité d'octroi ;
    - **Activité 2.2 :** Le contact est établi avec les femmes bénéficiaires (Visite, appel téléphonique…) et les femmes bénéficiaires sont informées de la décision du Comité d'octroi en collaboration avec l'équipe projet du BIT ;
    - **Activité 2.3 :** Les informations sur les comptes bancaires des femmes bénéficiaires à leur nom sont vérifiées et celles n'en possédant pas sont accompagnées pour l'ouverture d'un compte bancaire à leur nom dans une agence bancaire proche de leur localité ;
    - **Activité 2.4 :** Les documents fournis par les femmes bénéficiaires (devis, facture proforma…) sont contrôlés de façon régulière ;
    - **Activité 2.5 :** Les subsides sont déboursés selon les montants, modalités et calendrier fixés par le Comité d'octroi pour chaque femme bénéficiaire.

- **Produit 3 :** Le suivi financier des projets des bénéficiaires est assuré.
    - **Activité 3.1 :** Une planification et un calendrier des missions de vérification et de contrôle sont élaborés et soumis pour validation de l'équipe projet du BIT ;
    - **Activité 3.2 :** Six missions de vérification et de contrôle par projet (estimées à 2h chacune) sont effectuées selon la planification validée, dont au moins 3 visites sur le terrain dans la phase post création pendant la présence des bénéficiaires au Maroc.
    - **Activité 3.3 :** Toute anomalie ou non-respect de l'usage des acquisitions dans le cadre de WAFIRA par les bénéficiaires est signalé immédiatement à l'équipe projet du BIT.

3.3 Livrables

	Livrable	**Dates de remise des livrables** (Nombre de mois après signature de l'Accord d'exécution)
1	Rapport méthodologique	15 jours
2	Rapport sur les outils de suivi (version préliminaire)- Activité 1.1	1 mois
3	Rapport sur les outils de suivi (version finale) - Activité 1.2	1,5 mois
4	Rapports techniques et financiers bimestriels - Activité 2.5	Tous les 2 mois
5	Rapport technique et financier final	Au plus tard 1 mois avant la fin de l'accord d'exécution

3.4 Paiements

Le Fonds d'amorçage pour la cohorte 1 ainsi les frais de gestion convenus dans l'accord d'exécution seront versés sur le compte courant dédié à WAFIRA que le prestataire retenu devra obligatoirement ouvrir dès la signature de l'accord d'exécution. Les paiements se feront comme suit :

- Une avance sera versée au prestataire retenu après réception et validation du rapport méthodologique par le BIT. Ce paiement ne dépasse pas 30 % de la valeur totale de l'accord ou 30 000 dollars des Etats-Unis (équivalent en dirham marocain), le montant le plus faible étant retenu.

- Les paiements intermédiaires se feront progressivement après approbation des rapports techniques et des rapports sur les dépenses[4] fournis par le partenaire d'exécution et d'une projection des dépenses à encourir pour la période bimestrielle suivante. Le partenaire peut soumettre une demande de paiement avant la fin de la période bimestrielle si les dépenses encourues sont supérieures à 80% du paiement préalablement reçu. Le BIT examinera les justifications et validera les demandes de paiement, les rapports de dépenses et les projections avant tout nouveau paiement.
- Le paiement final représente 5 % de la valeur totale de l'accord. Il sera versé après réception et validation des derniers rapports bimestriels techniques et financiers et du rapport final technique et financier par le BIT.

4. MODALITES DE SOUMISSION ET EVALUATION

4.1 Conditions requises pour soumissionner

Seules les organisations non gouvernementales à but non lucratif sont éligibles. Par ailleurs, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Ayant au moins 10 ans d'existence sur le territoire national ;
- Ayant une expérience de travail dans les régions pilotes ;
- Ayant un siège ou une antenne dans la région serait un avantage ;
- Solide expérience dans la gestion financière de fonds ;
- Ayant conduit au moins 1 mission similaire avec succès (références à fournir);
- Capacité de travail en français et en arabe (darija) ;
- Capacité de travailler avec différentes populations cibles (particulièrement les femmes issues du monde rural non alphabétisées) ;
- Expérience de travail dans le cadre d'un projet mis en œuvre par l'OIT ou tout autre agence onusienne ou de coopération internationale est un atout

4.2 Soumission des candidatures

Les soumissionnaires devront soumettre (en français) une proposition technique et une proposition financière, accompagnés d'un dossier administratif et s'engager pour la gestion des financements sur le respect de la transparence des procédures et le respect total des décisions du Comité d'octroi précisées dans les PVs et des règles du BIT.

- La **proposition technique** doit faire ressortir la capacité du candidat à réaliser les prestations demandées en mettant à disposition les moyens et compétences adéquats. Elle devra inclure : (i) la méthodologie et les outils d'intervention; (ii) le calendrier d'exécution proposé par le soumissionnaire pour la réalisation de la prestation tout en reflétant les différentes opérations et tâches à réaliser, leurs détails partiels et leur timing; (iii) Le planning proposé pour la réalisation et l'affectation des ressources (iv) les commentaires sur les termes de référence détaillant ainsi le niveau de compréhension et le niveau d'analyse critique de la prestation demandée.

  Elle devra comprendre :
  - Une présentation du prestataire ;
  - Une stratégie pour la redistribution du fonds d'amorçage incluant :

[4] Un canevas de rapport sur les dépenses ou rapport financier sera annexé aux documents de l'accord d'exécution. Le rapport financier détaille les dépenses engagées durant la période couverte, les dépenses cumulées depuis le début de l'activité ainsi que l'état des paiements selon les modalités convenues dans l'accord d'exécution. Le partenaire d'exécution est responsable de la rédaction du rapport financier. Toutes les factures et justificatifs nécessaires à la vérification des dépenses doivent être annexées au rapport financier.

- Les procédures et modalités de décaissement des ressources ;
- Les procédures et modalités de suivi des dossiers des bénéficiaires ;
- Les procédures et modalités de contrôle.

Il est souhaitable de faire référence à la structure des Résultats / Produits / Activités dans la proposition technique pour faciliter la compréhension de l'offre. La proposition technique ne doit pas dépasser 10 pages hors annexes.

- La **proposition financière**, en dirhams marocains et incluant toutes les taxes requises. Cette dernière doit détailler, a minima, les coûts unitaires de chaque activité et le montant total de l'activité. L'offre financière repose sur des coûts correspondant à la réalité du marché avec des éléments factuels le prouvant. L'offre financière est réaliste par rapport aux propositions de l'offre technique et ne néglige aucun aspect nécessaire à la réalisation. Il est souhaitable de faire référence à la structure des Résultats / Produits / Activités dans la proposition financière pour faciliter la compréhension de l'offre.

  La proposition financière indiquera le coût demandé pour gérer l'octroi des subventions dans le cadre d'un fonds de 107 500 Euros (équivalent en dirham marocain) ainsi que les modalités de règlement. Les frais de gestion et accompagnement seront séparés du fonds délégué.

- Le **dossier administratif** doit comprendre :
  - Les Statuts juridiques, à jour, de l'association/ONG ;
  - Les 2 derniers états financiers ;
  - Le dernier compte de résultat (ou document équivalent) ;
  - Le récépissé définitif de dépôt du dossier constitutif de l'association/ONG ;
  - Le document prouvant l'utilité publique si c'est le cas (publication dans le bulletin officiel) ;
  - Liste des membres des instances de gouvernance de l'ONG (Présidence, Conseil d'Administration) et indication des adresses des succursales.

Les propositions technique et financière et le dossier administratif doivent être soumises **en trois fichiers distincts**, lesquels doivent être datés, cachetés et signés. Merci de vérifier que la soumission contient l'ensemble des documents demandés.

Si plusieurs organisations non gouvernementales postulent ensemble au sein d'un consortium, la répartition des taches au sein du consortium doit être explicitée dans la proposition technique. L'accord d'exécution avec le BIT ne sera conclu qu'avec le leader du consortium. Le leader du consortium sera tenu à une obligation de résultat au nom de l'ensemble des organisations et devra soumettre les rapports narratifs et financiers consolidés au nom de tout le consortium.

Des questions sur les Termes de Référence peuvent être envoyées à l'adresse schmittj@ilo.org. Le dernier délai d'envoi des questions est le 27 juin 2022.

4.3 Critères d'évaluation des candidatures

Les critères d'évaluation comprennent :

- Des critères de sélection visant à assurer que les soumissionnaires disposent de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir leur activité durant toute la durée de validité de l'accord d'exécution et de capacité de gestion ainsi que des compétences et qualifications professionnelles requises pour mener à bien la prestation demandée ;

- Des critères d'attribution pour évaluer les propositions au regard des objectifs et priorités fixés, en termes de qualité, pertinence, cohérence avec les objectifs de l'appel à manifestation, et efficacité par rapport aux coûts.

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

4.3.1 Evaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale)

Un **score technique (St)** avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.
Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des Termes de Référence ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 60 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

Evaluation technique (max. 100 points)		Max. points à attribuer
1	**Qualifications et compétences (60 Points)**	
1.1	Expérience professionnelle pertinente de dix ans au moins sur le plan national en matière de délivrance de services financiers	15
1.2	Expertise en matière de gestion de subsides et suivi financier	15
1.3	Expérience de travail dans les régions cibles du projet Siège ou succursales dans les régions pilotes est un atout	5
1.4	Expérience avec des populations similaires à la cible du projet WAFIRA	5
1.5	Ayant conduit au moins 1 mission similaire avec succès (références à fournir)	10
1.6	Capacité de travail en français et arabe (darija)	5
1.7	Expérience de travail dans le cadre d'un projet mis en œuvre par l'OIT ou toute autre agence onusienne ou de coopération internationale est un atout	5
2	**Méthodologie et chronogramme (40 Points)**	
2.1	Bonne compréhension des exigences des Termes de Référence et de la mise en oeuvre des activités	10
2.2	Méthodologie proposée pour le déboursement des subsides en faveur des bénéficiaires	10
2.3	Modalités proposées pour le suivi administratif et financier des dossiers des bénéficiaires	10
2.4	Chronogramme proposé pour le suivi des bénéficiaires	5
2.5	Réalisme des ressources engagées (humaines, matériel etc.) et respect des délais	5
SCORE TECHNIQUE TOTAL		**100**

4.3.2 Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (**Om**) appréciée en fonction du coût total estimé et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra un **score financier (Sf)** de 100 points.

EVALUATION FINANCIERE (max. 100 points)	Max. points à attribuer
Coût total estimé pour l'exécution de la prestation (incluant les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations)	100
SCORE FINANCIER TOTAL	**100**

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :
Sf = 100 x Om/F
Om : l'offre économiquement la moins chère
F : Prix de l'offre

4.3.3 Evaluation finale de l'offre

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière. Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront combinés en une **note globale (Sg)** par offre selon la répartition suivante :
St = 70% de la note globale
Sf = 30% de la note globale.

La note globale attribuée aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la plus avantageuse au regard des critères de sélection proposés pour la mission :
Sg = (St x 70%) + (Sf x 30%)

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (Sg) la plus élevée.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 10 juillet 2022 à 23h59 GMT+1. Les candidatures doivent être soumises par courrier électronique à Jeanne Schmitt, CTP du projet WAFIRA (schmittj@ilo.org) et Nezha El Mehjoub, Assistante administrative et financière (elmehjoub@ilo.org; +212 762-799659).

4.4 Accord d'exécution

Un accord d'exécution sera signé entre le BIT et le prestataire retenu pour la durée nécessaire à l'exécution de la prestation (Modèle BIT).

Dès lors, le prestataire retenu doit obligatoirement ouvrir un compte bancaire (**courant**) distinct dédié au projet WAFIRA. Ce compte bancaire va permettre d'identifier les fonds versés par le BIT mais aussi d'identifier et suivre les opérations effectuées avec des tiers.

Le compte sera clôturé lorsque le fonds sera entièrement utilisé ou le cas échéant, après restitution au BIT des fonds non utilisés (après arrêt du montant définitif des fonds utilisés).

****